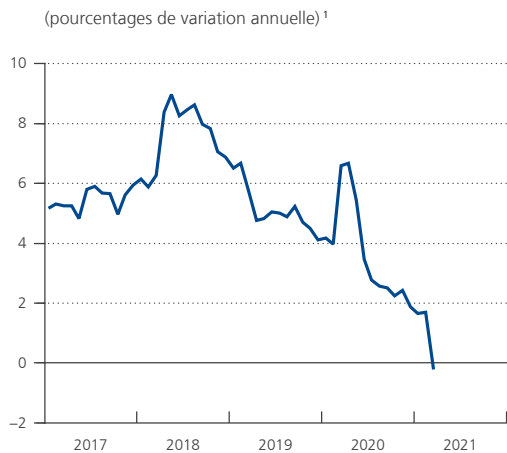
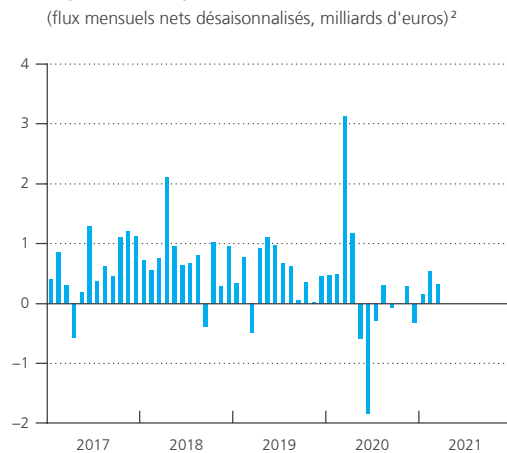


Liens: [observatoire du crédit](#)

Crédits accordés aux sociétés non financières par les banques résidentes



Source: BNB (schéma A).

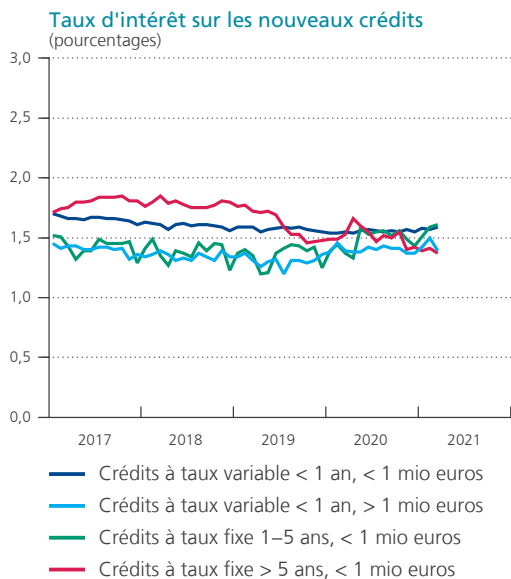


Source: BNB (schéma A).

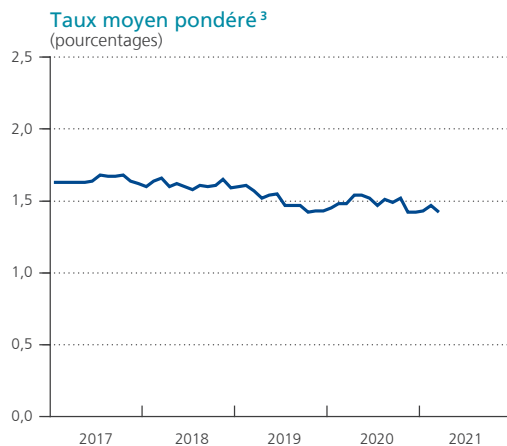
Mars 2021

Comme attendu, l'octroi de crédits aux entreprises s'est inscrit à la baisse en mars. Cette évolution s'explique par un effet de base dû à la forte croissance des crédits à court et à moyen termes à l'entame de la pandémie, en réponse aux besoins de liquidités des entreprises. Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières s'est fixé à -0,2 % (contre 1,7 % en février). Cette évolution reflète des remboursements nets de crédits à court terme (moins d'un an), tandis que l'octroi de crédits à moyen terme (entre un et cinq ans) a rebondi et que celui de prêts à long terme (plus de cinq ans) s'est infléchi. Le taux de croissance des crédits à court terme s'est quant à lui affiché à -11,2 % (contre -5,2 % en février). Celui des prêts à moyen terme est ressorti à 6,7 % (contre 5,3 %), tandis que celui des crédits à long terme s'est établi à 3,0 % (contre 3,7 % le mois précédent). Contrastant avec l'évolution du taux de croissance, le volume des nouveaux crédits octroyés en mars a été supérieur, de 0,3 milliard d'euros, à celui des remboursements, sur la base des données désaisonnalisées.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a diminué en mars, pointant à 1,42 % (contre 1,47 % en février), du fait de l'évolution des taux à court (sur les prêts de montant important) et à long termes. Le tarif sur les emprunts à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) a augmenté de 2 points de base, s'établissant à 1,61 %, tandis que celui sur les crédits dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans a perdu 4 points de base, ressortant à 1,37 %. Enfin, le taux sur les crédits à court terme (dont la fixation initiale du taux est inférieure à un an) d'un montant inférieur à un million d'euros a renchéri (+2 points de base), à 1,59 %, tandis que celui sur les prêts d'un montant supérieur à cette somme a reculé de 11 points, à 1,39 %.



Source: BNB (enquête MIR).



Source: BNB (enquête MIR et schéma A).

<sup>1</sup> Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois sur l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.

<sup>2</sup> Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés, dont est retranchée la valeur des remboursements.

<sup>3</sup> Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.